

COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

Sous la Présidence de M. André WEBER, Maire

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 01

Procuration(s) : 00

Membres présents : M. KRAUSS Claude, Mme GEWINNER Myriam, M. WAGENTRUTZ Francis, M. FRITZ André, Mme BOURDIN Marie-Hélène, Mme LORPHELIN Dominique, M. HARTZ Martial, Mme WAGNER Stella, Mme LORENTZ Dominique, M. FRANTZEN Clément, M. SCHENKBECHER Matthieu, Mme MARTZ Audrey, M. FRITSCH Paul.

Membres absents excusés : Mme HEINRICH Claudine.

Convocation du 31 janvier 2018

I / APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL **18 janvier 2018** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

II / PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION AU LIEUDIT FOEGEL (EXTENSION)

Le Bureau d'Études A2vp à Obernai représenté par M. Vincent NEUBRAND, maître d'œuvre pour l'opération de réalisation du lotissement communal d'habitation (extension) au lieudit FOEGEL, ainsi que M. le Maire, présentent au CONSEIL MUNICIPAL, la proposition du projet de lotissement en vue de déposer la demande de permis d'aménager.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de l'exposé, après examen du dossier et suite à délibération,

- DECIDE à l'unanimité :

. **de retenir** le projet présenté ;

. **d'autoriser** M. le Maire à déposer la demande de permis d'aménager ;

. **et d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

III / FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER O.N.F. : PROGRAMME ET DEVIS DES TRAVAUX – Exercice forestier 2018

M. l'Adjoint au Maire Francis WAGENTRUTZ présente au CONSEIL MUNICIPAL la **proposition** de programme et devis des travaux patrimoniaux pour l'exercice forestier 2018 pour la forêt communale soumise au régime forestier de l'office National des Forêts d'un montant total HT de 14.199 € (honoraires ONF inclus) établi par l'Office National des Forêts en octobre 2017.

.../...

.../...

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de M. l'Adjoint, après examen du dossier et suite à délibération,

* **DECIDE à l'unanimité :**

- **DE RETENIR** les travaux à réaliser en 2018 d'un montant total HT de 4.000,00 €, à savoir pour les travaux de dégagement des plantations en parcelles forestières 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ;
« S'y rajoutent les honoraires d'assistance technique de l'ONF de TTC 960 € » ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution et le versement de la ou des subvention(s) éventuelle(s) pour les travaux bénéficiant d'une aide financière ;
- et **D'AUTORISER** le Maire à signer le programme et devis des travaux s'y rapportant, la ou les conventions relatives aux missions confiées à l'O.N.F., ainsi que les autres pièces du dossier.

Les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au Budget Primitif 2018.

IV / PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le CONSEIL MUNICIPAL DISCUTE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LES TRAVAUX A REALISER EN 2018, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2018.

Sont notamment projetées : la réalisation des travaux de rénovation de la Chapelle du Cimetière (appel d'offres pour les travaux actuellement en cours), la réalisation de la rénovation de l'éclairage public des voies communales rue Sainte Odile, rue des Vosges et rue Neuve, la réalisation du lotissement communal d'habitation au lieudit Foegel (poursuite du projet - actuellement en phase d'études), la réalisation des études préalables concernant le projet d'aménagement de la rue de Strasbourg, la réalisation de l'extension du périscolaire, le remplacement d'un véhicule pour le service technique.

DIVERS 1 / BAUX RURAUX – DEMANDE DE TRANSFERT DE M. SCHENKBECHER Bernard

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la demande de M. SCHENKBECHER Bernard, 240 rue Haute à Meistratzheim, pour le transfert au nom de son fils M. SCHENKBCHER Matthieu des parcelles communales qui lui sont louées par la Commune d'un total de 587,50 €. Cette demande fait suite au transfert de son exploitation agricole au nom de son fils précité qui aura lieu à partir du 1^{er} mars 2018.

M. Schenkbecher Bernard sollicite le transfert de ces parcelles au nom de son fils à titre individuel et qui les mettra à la disposition de la EARL SCHENKBECHER en cours de création, dont les membres seront lui-même et son fils Matthieu, et dont le siège social se situera au 240 rue Haute à Meistratzheim.

Ci-après, le détail des parcelles communales concernées situées à Meistratzheim :

.../...

.../...

Sections	Parcelles	Lieudits	Lots n°s	Nature de culture	Base du prix de location par are (en kg de blé fermier)	surfaces (ares)
18	99	Niederlimersort	1 - 5	Terre	6	151,00
18	99	Niederlimersort	6 - 7	Terre	6	60,00
18	99	Niederlimersort	14 - 16	Terre	6	100,00
19	99	Neubrunnen	½ lots 24 à 29	Terre	6	85,00
19	99	Neubrunnen	30 - 31	Terre	6	57,00
19	101	Scheuergaebel	18	Terre	6	44,00
19	101	Scheuergaebel	36 - 37	Terre	6	90,00
99	./.	Hinter den Hoeffen (occup. Précaire)	Voir DCM du 16/02/17	Terre	7.5	0.50
					<u>Total</u>	<u>587.50 ares</u>

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

- DECIDE à l'unanimité par treize voix pour, M. Schenkbecher Matthieu s'étant retiré avant le vote :

- . d'accepter le transfert avec effet de 2018 au nom de M. SCHENKBECHER Matthieu de la location de parcelles communales précitées actuellement au nom de son père M. SCHENKBECHER Bernard ;
- . et d'autoriser M. le Maire à signer les pièces du dossier.

DIVERS 2 / VERSEMENT DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION SUR RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES : VOTE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE « DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT »

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'il y a lieu de voter **en dépenses** de fonctionnement un crédit complémentaire au chapitre 014 « Atténuations de produits » suite au dépassement de l'article 739223 « Versement du fonds de péréquation sur ressources communales et intercommunales » de 2.563 € figurant à l'intérieur de ce chapitre, le montant global du dépassement de crédit du chapitre 014, tous articles confondus, étant de 2136 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de M. l'Adjoint, après examen du dossier et suite à délibération,

* DECIDE à l'unanimité :

- de **VOTER** un crédit complémentaire de 2.200,00 € à l'intérieur du chapitre de fonctionnement précité 014 et inscrit à l'article 739223 « Versement du fonds de péréquation sur ressources communales et intercommunales », à prendre du chapitre en section fonctionnement 022 « Dépenses imprévues » ;
- et **D'AUTORISER** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE